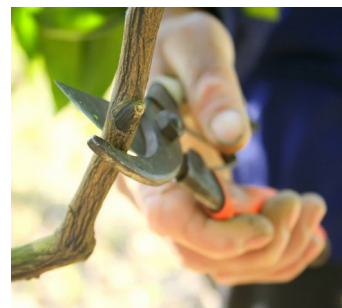




CAP agricole JARDINIER PAYSAGISTE



L'apprentissage un atout pour votre réussite

« Embellir un jardin,
Entretien et
Créer en Autonomie »

Les conditions d'admission :

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Une formation adaptée aux évolutions du marché :

- 12 semaines par an au CFA
- Rémunération selon la loi en vigueur

Enseignements Professionnels :

- Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace
- Agronomie
- Gestion Différenciée
- Agroéquipement

Enseignements Généraux :

- Mathématiques, informatique
- Français et ESC
- Anglais
- Histoire-Géographie
- Physique-Chimie
- EPS
- Biologie, Ecologie
- Sciences économiques, sociales et de gestion

Le jeune doit s'adapter
aux contraintes saisonnières,
climatiques et aimer les travaux
manuels. Bon relationnel et sens
de l'esthétique

- Le CAP agricole Jardinier Paysagiste est délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (évaluations en CCF : **Contrôle en Cours de Formation et Épreuves Terminales**). Diplôme de Niveau V
- Poursuite d'études en Baccalauréat Professionnel ou Certificat de Spécialisation (Entretien des Terrains Sportifs et Engazonnés ou Élagueur Grimpeur)

Moyens mis en œuvre :

- Relation étroite avec les professionnels
- De petits effectifs par classe



CDFAA de la Corrèze
Site de Brive-Voutezac

